

LETTRE

De Monſieur le Blanc de Servane, écrite à Monſieur le Comte de Mirabeau, député de la Sénéchauſſée d'Aix, ſur l'événement arrivé à lui & à ſon fils le 24 Janvier dernier.

MONSIEUR,

Je vous avais fait part de mon arreſtation, dans la lettre que je vous écrivis de Salon, où j'étais détenu priſonnier le 24 du mois dernier. Je paſſerai légèrement ſur ces circonſtances, parce que le tems & ma ſituation ne me permettent pas d'entrer dans des détails.

Le 24 Janvier au matin, un détachement de cent Dragons, les brigades de Maréchauſſée d'Arles, de Taraſcon, Salon & Lambeſc, auxquels le ſieur Coye de Taraſcon joignit, ſans aucun ordre, un déta-

chement de cinquante hommes de la Garde Nationale de cette ville, qu'on peut appeller de vrais brigands par les excès auxquels ils se portèrent.

Toute cette troupe, dis je, investit ma maison de campagne, terre assez considérable, dépendante du terroir des Baux ; on force les fenêtres de la salle de compagnie ; toute cette cohorte entre comme dans une ville prise d'assaut, sans respect pour le sexe ; les portes de l'appartement de ma fille, âgée de dix-huit ans, sont brisées & renversées ; elle s'évanouit ; la troupe de Tarascon entre avec furie sans égard pour l'innocence & la vertu ; on ne craint pas de parcourir tous les endroits les plus cachés, pour découvrir si le malheureux père ne s'y était point retiré, comme dans un asyle qui serait respecté.

Enfin le Commandant des Dragons, qui était resté dans la cour, à la tête de sa troupe, entendant des cris, entre pour arrêter un pareil désordre, fait sortir toute cette cohorte de tartares, & met des sentinelles à la porte. On monte dans tous les appartemens ; en un instant, les portes en sont brisées & mises en pièces ; des globes suspendus dans les sallons sont cassés ; tout ce qui peut tomber sous les mains de ces Tarasques est pillé, des draps de lit, du linge de table, le pain destiné aux valets de la ménagerie est enlevé ;

des ſacs remplis de farine pour l'uſage de la Ferme ſont percés à coups de bayonnettes, & la farine eſt répandue ; la boucle de col de mon fils eſt volée.

On ſe ſaiſit de mon fils unique ; on m'arrête moi-même ; enfin on fait ſortir cette cohorte, à laquelle on doit plutôt accorder le titre de brigands que celui honorable & reſpectueux de ſoldats de la Nation : on nous fait monter en voiture, mon fils & moi, pour nous traduire au Fort St. Jean ; à cette nouvelle Baſtille : on nous fait traverſer Mouriés (un des principaux villages du terroir des Baux) pour nous donner en ſpectacle, comme ces rois vaincus chargés de chaînes qu'on traînait devant le char du triomphateur.

Mais mes perfides ennemis n'ont pas eu lieu d'être ſatisfaits d'une ſi coupable victoire ; un peuple immenſe de tous les diſtricts du terroir des Baux s'aſſemble en verſant des torrens de larmes, en criant qu'on leur enlevait leur pere ; ce langage du cœur & de la reconnaiſſance adoucit tous mes maux, & dès-lors je regardai ma captivité comme le plus beau titre de nobleſſe que je pourrais laiſſer à mes enfans ; & que ce jour, bien loin d'être regardé comme un jour malheureux, ſerait conſigné dans les annales de ma famille, comme le jour de mon triomphe & de ma gloire. A moitié chemin de Salon, une

partie du détachement me quitta ; on ne nous laiſſa pour eſcorte que 12 cavaliers de Maréchauſſée, & trente dragons. Arrivés à Salon, on nous fit deſcendre à l'auberge ; on nous enferma dans un appartement en enfilade, compoſé de trois pièces ; on nous logea dans la dernière pièce, mon fils, M. Derrés, Notaire, & moi. Douze cavaliers gardaient la porte de l'appartement où nous étions ; il n'y avait qu'une ſeule fenêtre ; j'en examine la hauteur, & je juge qu'en me procurant une corde, quoique d'un ſecond étage, il ne me ſerait pas difficile de me ſauver. Effectivement, je joins la corde qu'on me procure à mes draps de lit ; & à l'aide de mon fils, je tente la deſcente ; j'arrive fort heureuſement au bas ; je gagne la prochaine porte de la ville ; je me ſauve dans les champs. J'ai erré ſans tenir de route certaine, dans cette plaine immenſe qu'on appelle la Crau, que vous devez connaître. Là, déguiſé en berger, j'ai cherché pendant quelques jours, à me ſouſtraire aux perquiſitions qu'on faiſait de ma perſonne. Le jour de ma captivité, le Conſeil général de la commune s'aſſembla, ſous la préſidence de M. Baſſac conſul, & délibéra de prendre le fait & cauſe des priſonniers, & députa à cet effet Meſſieurs de St. Roman & Ennavant à Paris.

Ces députés partirent, & je comptais les

ſuivre bientôt ; l'on m'avait fait paſſer le Rhône dans un bateau amené exprès. Je me rendis dans une campagne déſerte, qui n'était pas bien éloignée de la grande route, pour de-là partir pour Paris. J'ai été malheureuſement découvert, arrêté & traduit en poſte au Fort St. Jean à Marſeille, où s'eſt priſe cette procédure injuſte & torſionnaire, ſur de prétendues émeutes & ſéditions arrivées dans la ville des Baux & ſon terroir, qui n'ont jamais exiſté que dans la bouche de mes dénonciateurs, qui en ont ourdi la trâme.

Je ſuis victime de mon zèle, pour avoir voulu faire promulguer dans les conſeils de la Communauté, les décrèts de l'Aſſemblée nationale, qu'un parti d'ariſtocrates dévoués à M. de Caſtillon, procureur-général, & à ſon gendre M. de Bonnecorſe, qui habite dans le terroir des Baux, ne voulaient point reconnaître. J'ai voulu ſecourir un peuple opprimé, qui gémiſſait depuis longues années ſous le pouvoir tyrannique d'une adminiſtration deſpote ; j'ai voulu mettre fin à leurs rapines, à leur brigandage ; j'ai voulu arrêter les vexations de l'agent du Seigneur (Prince de Monaco) qui en commettait d'horribles ; j'ai dit dans un conſeil général de la Communauté, que ledit Prince de Monaco n'était ni échangiſte, ni engagiſte ; qu'il ne poſſédait le marquiſat des Baux, le duché de Valen-

tinois, qu'en dédommagement des terres qu'il possédait dans le royaume de Naples & duché de Milan; & que par le traité des Pyrenées, le Roi d'Espagne, l'ayant remis en possession de ses terres avec pouvoir de les vendre, la condition portée par le don de Louis XIII avait reçu son plein & entier effet, que ledit Prince était sans titre pour posséder cesdittes terres en France; & qu'en conséquence, il devait être suspendu au paiement de tous droits Seigneuriaux, jusques à ce qu'il en fût autrement dit & ordonné par l'Assemblée nationale; & qu'en cas que la perception desdits droits fût ordonnée, ils seraient versés dans le trésor Royal. Le mémoire avec la citation des titres concernant cette affaire ont été mis sous les yeux de l'Assemblée nationale.

Voilà mes crimes, voilà mes forfaits : je suis donc la victime de mon zèle ardent pour ma patrie. Mes perfides dénonciateurs me poursuivent comme un séditieux, comme un chef d'émeute; l'on fait informer à Marseille pardevant la jurisdiction prévôtale pour de prétendues émeutes, qui n'ont jamais existé que dans l'idée de mes ennemis, à quatorze lieues de l'endroit où ce prétendu délit s'est commis. Enfin nous ignorons que cette procédure se prend & nous n'en sommes informés que par l'éclat du tonnerre & de la foudre qui frappe.

On me ſaiſit : je demande en vertu de quel ordre ; on me repond qu'on n'en a aucun à me communiquer : on commet ſur ma perſonne, ſur ma maiſon & ſur mes meubles, les vexations les plus inouies. Mon fils unique eſt traduit de Salon à Marſeille, la chaîne au cou, les fers aux mains comme le dernier des ſcélérats ; on le rend reſponſable de mon évaſion ; hélas ! bourreau de ſon pere, devait-il être le dénonciateur de ſa fuite aux Argus qui le gardaient ? On le mit à Salon, dans un cachot, couché ſur de la paille pourrie, comme le dernier des malfaiteurs, pere infortuné ! famille déſolée ! quand vous plaiderez ſa cauſe devant les Repréſentans de la nation, avec cette éloquence que toute la France admire, & cet intérêt qni vous rend les malheureux ſi chers, l'Aſſemblée nationale ne jettera-t-elle pas des regards d'attendriſſement ſur un ſort auſſi funeſte ? Et laiſſera-t-elle les zelés défenſeurs de ces décrèts ſous le joug & l'oppreſſion des tyrans ? Nos députés, Monſieur, doivent avoir eu l'honnenr de vous voir, de vous préſenter les pièces juſtificatives & le procês verbal des délibérations du conſeil général de la Communauté des Baux, tenu les 26, 27 & 28 Décembre dernier.

Daignez jetter les yeux deſſus ; parlez ; & nous ſommes ſur de terraſſer nos perfides ennemis.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

LE BLANC DE SERVANE.

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de JEAN MOSSY, Pere & Fils, Imprimeurs du Roi & de la Nation. 1790.